

<p>D 23-19</p> <p>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE.</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absente excusée :</u> Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 mars 2022 approuvant le budget primitif général de la commune de l'exercice 2022.
- Vu les délibérations du conseil municipal en date du 24 mai 2022, 26 juillet 2022 et 30 novembre 2022 portant décision modificative du budget primitif ;
- Vu la délibération D22-86 du 29/07/2022 portant clôture du budget du camping et la délibération D22143 portant intégration du résultat de clôture du budget camping au budget général de la commune.

Olivier HOMOLLE présente aux membres du conseil municipal les conditions d'exécution du budget général de la commune de l'exercice 2022 et le résultat de clôture.

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert résultat budget camping exercice 2022	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022
INVESTISSEMENT	132 647.09 €		873 236.69 €	42 577.63 €	1 048 461.41 €
FONCTIONNEMENT	2 517 361.79 €	840 000 €	2 495 373.51 €	145 407.31 €	4 318 142.61 €
TOTAL	2 650 008.88 €	840 000 €	3 368 610.20 €	187 984.94 €	5 366 604.02 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Laurent LAEMLÉ, 1^{er} Adjoint, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), adoptent le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général de la commune.



Olivier COLIN,
Maire.